



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
jeudi 14 Décembre 2017
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic,

Secrétaire de séance : LATOUR Marie-Claude

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la cohérence budgétaire de la commune avant la fin de l'année, il est nécessaire de procéder à des réajustements en augmentant les chapitres 20 et 21 et en diminuant d'autant le chapitre 23. La décision modificative est approuvée.

CONVENTION AVEC LA SAFER

Monsieur le Maire rappelle que la commune de MEYS a pour projet l'élargissement de la voirie départementale et d'aménagement d'un cheminement doux entre la zone d'activités de la Gagère et le Bourg. L'emprise du tracé établi pour ce cheminement est située sur des terrains agricoles, appartenant à des propriétaires privés de la Commune. Pour permettre la réalisation de ce projet, la commune de MEYS a besoin de maîtriser l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement de ce chemin. Pour cela elle souhaite mobiliser l'action de la SAFER afin d'évaluer le contexte foncier et la mise en place de stratégies de négociation auprès des exploitants. Le conseil municipal approuve la signature de cette convention

**IMPUTATION DE DEPENSES DU BUDGET
FONCTIONNEMENT SUR LE BUDGET
INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique certaines règles d'imputations comptables des dépenses du secteur public local. Il propose d'affecter les mandats 615 et 619 à la section investissement. La décision modificative est approuvée.

**ABANDON DE LA COMPETENCE RIVIERE DU
SMAELT AU BENEFICE DE LA CCMDL**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a maintenant la compétence rivières avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loise et la Toranche (SMAELT), dont elle est adhérente. Monsieur le Maire

propose d'abandonner cette compétence rivières, au profit de la CCMDL et de ne plus adhérer au SMAELT. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**APPROBATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE
GEMAPI DE LA CCMDL A TROIS SYNDICATS**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la communauté de communes propose d'adhérer à trois syndicats plus à même à gérer cette compétence. Les trois syndicats sont le Syndicat de Mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin du Garon (SMAGGA), le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), le Syndicat intercommunal du gier rhodanien (SIGR). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**PARTICIPATION AUX CHARGES SYNDICALES DU
SIVOS.**

Monsieur le Maire indique que La participation au SIVOS s'élève pour 2018 à un montant de 89,58 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser cette contribution.

INDEMNITE DU RECEVEUR PRINCIPAL

Monsieur le Maire dit que l'indemnité de gestion du receveur principal se monte à 453,43 € brut et l'indemnité de budget à 45,73 € brut. Il propose de payer les indemnités à 100 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer les indemnités du receveur principal.

**NOMINATION REGISSEUR DES RECETTES DE
LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR UNE
DUREE INDETERMINEE**

Monsieur le Maire dit que Madame Céline SALOMON a changé définitivement de collectivité. Il convient de nommer un régisseur titulaire. Il propose Madame Sandra CHERBLANC en tant que régisseur titulaire et Karine FOSSARD en tant que régisseur suppléant. Les nominations sont approuvées.

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION AU
GROUPEMENT DES 4 CANTONS**

Le groupement des 4 cantons, ayant tenu ses engagements, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à nouveau au groupement des 4 cantons et de régulariser l'adhésion 2017 pour un montant de 229.50€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

AUTORISATION A DONNER A L'OPAC DU RHONE POUR LA MISE EN VENTE DE LA RESIDENCE FELIX FAURE

Monsieur le Maire informe que l'OPAC du Rhône a pour obligation de mettre en vente chaque année, 1% de son patrimoine de plus de 10 ans. Notre commune est concernée par la résidence Jean-Marie FAURE. Ces ventes sont très règlementées et peuvent profiter à tous les locataires de l'OPAC. Le conseil municipal approuve cette décision.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCMDL ET LA COMMUNE POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'un réseau des bibliothèques des communes de la communauté de communes. Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL et un logiciel commun acheté permettant la mise en commun du fonds documentaire. Le Maire propose de signer la convention de partenariat avec la CCMDL qui permet de définir les modalités pour la mise en place et le fonctionnement de ce réseau. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer cette convention pour 3 années.

RENOUVELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC SB2I

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de maintenance informatique de la mairie, de la bibliothèque et de l'école, un contrat de service est signé chaque année avec une société d'informatique.

Monsieur le Maire propose de renouveler pour 2018 le contrat avec la société SB2I. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RENOUVELEMENT DE L'AVENANT POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE DE LA MJ A L'ASSOCIATION MEYSRISTEME

Monsieur le Maire rappelle que l'association MEYSRISTEME fait l'objet d'une mise à disposition d'un bâtiment communal dans le cadre des activités de l'association. Cette mise à disposition s'accompagne d'obligations des deux parties et de conditions financières. Monsieur le Maire propose de renouveler l'avenant sans modification pour une durée d'un an renouvelable. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL TURIN

Monsieur le Maire rappelle que l'association du Comité des Fêtes de la Batteuse et l'association de la Chasse Communale occupent le bâtiment communal situé sur la RD 71 à la Buissonne. Cette mise à disposition s'accompagne d'obligations des deux parties et de conditions financières. Monsieur le Maire propose de renouveler la convention sans modification pour une durée de 3 ans renouvelables. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU RESTAURANT « LES MOISSONS », PROPRIETE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que faute d'éléments, ce point est abandonné.

FIXATION DES JOURNEES EXCEPTIONNELLES D'ABSENCES DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les journées exceptionnelles d'absences des agents communaux. Le conseil, après en avoir délibéré décide des cas généraux et particuliers d'obtention de journées exceptionnelles d'absence.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018-2019

Monsieur le Maire explique que l'avis du conseil d'école est sollicité pour l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2018. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal. Celui-ci après en avoir débattu, bien qu'une majorité se dégage pour le retour à la semaine de 4 jours, préfère laisser le choix aux parents d'élèves qui sont les premiers concernés.

DEMANDES D'UTILISATION DES SALLES

Monsieur le Maire présente la demande du collectif d'associations locales et sociales pour utiliser la salle polyvalente à l'occasion de la Fête de l'amitié organisée le 21 janvier 2018. Le conseil approuve à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La mairie a reçu un certain nombre de demandes de subventions de la part d'associations. Conformément aux prescriptions votées en début de mandat, le conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention à la MFR La Palma pour un montant de 32€, la MFR DE SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET pour un montant de 64€, l'école de MEYS pour le séjour classe découverte au château de Guédelon en Bourgogne pour un montant de 1000€
- De ne pas subventionner le Collège Raoul Follereau, le Collège Jacques Brel et le Lycée de Chazelle.

MOTION DE SOUTIEN DES AGENTS DU CADASTRE

Monsieur le Maire explique que le service du cadastre est fortement menacé par des baisses d'effectifs et de moyens laissant craindre une dégradation de cet outil indispensable pour les collectivités et les usagers. Monsieur le Maire propose de soutenir les agents du cadastre via leur motion de soutien. Le conseil municipal approuve à l'unanimité

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DU SPANC SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que les visites de contrôle des installations d'assainissement non collectif, effectuées par le SPANC SIMA Coise sont programmées pour le printemps 2018

DISTRIBUTION DES BULLETINS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle que la distribution du bulletin municipal à chaque famille, effectuée par les conseillers est programmée avant les fêtes de Noël.

QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la campagne de sensibilisation effectuée par les membres de la Croix Rouge Française tous le mois de janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

BONNES FÊTES A TOUS

Philippe GARNIER

